Enedis - EA - Forfait 2025

Informations personnelles du salarié ————————————————————————————————————	
·	
ENTRETIEN D'APPRÉCIATION - FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE	
ENTRETIEN D'APPRÉCIATION - ÉVALUATION DES OBJECTIFS DE L'ANNÉE PASSÉE	
Evaluation des objectifs et des progrès réalisés	
Point sur les compétences	_ 4
ENTRETIEN D'APPRÉCIATION - QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL	- 6
Echanges sur la charge de travail, l'amplitude des journées d'activité, les déplacements et l'articulation vie professionnelle / personnelle	6
ENTRETIEN D'APPRÉCIATION - BILAN DE LA CONVENTION FORFAIT JOURS	
FORFAITS JOURS : ———————————————————————————————————	
RCTD —	 7
ENTRETIEN D'APPRÉCIATION - SYNTHÈSE DE L'ANNÉE - Appréciation générale, vue du manager	— 8
ENTRETIEN D'APPRÉCIATION - SYNTHÈSE DE L'ANNÉE - Votre avis sur l'organisation du travail, le fonctionnement de l'équipe et les pratiques managériales	
ENTRETIEN D'APPRÉCIATION - ANNÉE À VENIR	- 10
ENTRETIEN D'APPRECIATION - EVA - POSTURE PROFESSIONNELLE A DEVELOPPER POUR L'ANNEE A VENIR	11
ENTRETIEN D'APPRÉCIATION - RECONNAISSANCE / CONCLUSION	- 12
Prochains entretiens —	- 12



ENTRETIEN D'APPRÉCIATION - INTRODUCTION

L'Entretien d'Appréciation (EA) est un entretien managérial d'évaluation, moment privilégié d'échange entre le manager et son collaborateur.

Il permet de faire le bilan de la contribution sur l'année écoulée, de discuter sur les attendus et les points de progrès du salarié en termes de performance, de résultats, de capacité d'initiative et de mode de management le cas échéant.

Le manager abordera les éléments de parcours et de reconnaissance directement liée à la contribution et aux résultats délivrés.

Date de l'EA *	JJ/MM/AAAA
----------------	------------

Informations personnelles du salarié

Nom et prénom {Evalué-Nom et prénom}	Collège {Evalué-Collège élaboré-1}		
NNI {Évalué-Matricule}	Position M3E {Évalué-Plage M3E-Max}		
Famille professionnelle {Évalué-Référentiel emplois-1}	GF {Évalué-GF-1}		
Métier {Évalué-Référentiel emplois-2}	NR {Évalué-Niveau rémunération-1}		
UM {Évalué-UO-6}	Nom et prénom du N+1 {Évaluateur-Nom et prénom}		
DUM {Évalué-UO-7}	Nom et prénom de		
SDUM {Évalué-UO-8}	l'évaluateur		
FSDUM {Évalué-UO-9}	Lieu de travail du salarié {Évalué-Lieu de travail-Max}		



ENTRETIEN D'APPRÉCIATION - FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

(i) Cette section a pour objectif de faire le point sur les faits marquants de l'année écoulée. Il peut s'agir d'un changement de poste, de manager, de mission : d'une transformation en cours, d'un turn-over particulièrement impactant cette année, de changements autour de l'activité... Pour en savoir plus, <u>cliquez ici</u>

Vision Salarié - Faits marquants de l'année	Vision Manager - Faits marquants de l'année
Vision Salarié - Missions et activités confiées, positionnement dans le poste	Vision Manager - Missions et activités confiées, positionnement dans le poste
Secouriste du travail	Sujétion de service
Oui Non	Astreinte Permanence de direction
	Services continus
Mission tutorale	
Oui Non	



ENTRETIEN D'APPRÉCIATION - ÉVALUATION DES OBJECTIFS DE L'ANNÉE PASSÉE

Evaluation des objectifs et des progrès réalisés

(i) L'objectif de la dernière colonne est de faire une analyse détaillée des conditions/éléments ayant contribué à l'atteinte/la non atteinte de l'objectif.

Si l'objectif est atteint ou dépassé :

- Avez-vous une bonne pratique qu'il serait intéressant de partager au sein de l'équipe ?

Si l'objectif n'est pas atteint :

- Est-ce parce que vous ne pouviez pas ? (manque de temps, de moyens, abandon du projet en cours d'année...).
- Est-ce parce que vous ne saviez pas faire ? (Manque de compétences).
- Est-ce parce que vous ne vouliez pas ? (Manque de marges de manœuvres, désaccord,..etc).

Le but est de pouvoir déterminer des objectifs pour l'année à venir qui soient adaptés à chacun, clairs, motivants et atteignables.

Pour en savoir plus, cliquez ici

(Aucun objectif)

Point sur les compétences

Chaque fois que possible apporter des faits observables pour objectiver l'appréciation avec un regard spécifique à porter sur le professionnalisme en termes de santé sécurité.

L'évaluation et l'échange sur les compétences et/ou les comportements se font dans les outils MesCompétences (collecte uniquement à partir du 06/01/2025) ou EVA.

Les liens de ces deux outils sont disponibles sur la page d'accueil de MyHR.

Les salariés concernés recevront un mail de connexion à l'outil. Rapprochez-vous de votre manager ou de vos ambassadeurs d'unité pour savoir si vous faites partie de ces évaluations.

Si vous ne faites pas partie de ces évaluations :

- l'évaluation des compétences est à réaliser à partir du référentiel existant "Référentiels de Pratiques Professionnelles (RPP)", dans l'espace dédié : <u>cliquez ici</u>
- l'évaluation réalisée à l'aide du « Référentiels de Pratiques Professionnelles (RPP) » pourra être ajouté dans les documents partages du salarié. »



Comme	Commentaires sur les compétences :								
Conn	aissance	du co	de de l	onne	conduite d	'ENEDIS			
0	En cours	0	Acquis	0	Non acquis				



ENTRETIEN D'APPRÉCIATION - QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

(i) Cette rubrique est l'occasion de faire le point sur les conditions de travail.

Au-delà des questions autour de la charge de travail ou de l'équilibre pro/perso, vous pouvez également aborder les sujets suivants :

- TAUTEM : Travail à Distance, Prise de travail sur chantier...
- Si CERNE : Point sur le contrat.

Pour aller plus loin, cliquez ici

Echanges sur la charge de travail, l'amplitude des journées d'activi	té
les déplacements et l'articulation vie professionnelle / personnelle	

Vision Salarié – Qualité de vie au travail	Vision Manager – Qualité de vie au travail
Souhaitez-vous rencontrer votre Référent D	viversité ou Référent Handicap ?
Oui Non	



ENTRETIEN D'APPRÉCIATION - BILAN DE LA CONVENTION FORFAIT JOURS

FORFAITS JOURS:

Pour accomplir ses missions et atteindre ses objectifs, le manager, sur délégation du Directeur, autorise le salarié à aller au-delà de 212 jours :
Oui On Non
Rappel : Le dépassement des 212 jours doit rester exceptionnel et reste une mesure individuelle. En aucun cas il n'est autorisé de dépasser 232 jours travaillés (si le salarié a un forfait contrat en deçà de 232 jours); Il est possible de réaliser un entretien ou plusieurs entretiens périodiques dans myHR pour faire un point sur la charge de travail.
RCTD
Le calcul du montant de la RCTD doit se faire à partir d'une évaluation factuelle des éléments suivants ayant fait l'objet d'échanges avec le salarié :
Impact des déplacements, contraintes particulières, variation et intensité de la charge de travail, engagement et implication.
L'évaluation peut être réalisée sur une échelle de 0 à 4 pour chacun des éléments et conservée dans le dossier agent.
Pour aller plus loin, <u>cliquez ici</u>
Pourcentage de RCTD envisagé de 0 à 6,5%



ENTRETIEN D'APPRÉCIATION - SYNTHÈSE DE L' ANNÉE - Appréciation générale, vue du manager

Points forts, progrès constatés, points d'amélioration du professionnalisme (Pour les managers, identification des postures principales de l'ambition leadership)					
Points à améliorer					



ENTRETIEN D'APPRÉCIATION - SYNTHÈSE DE L'ANNÉE – Votre avis sur l'organisation du travail, le fonctionnement de l'équipe et les pratiques managériales

(i) L'organisation du travail, le fonctionnement général de l'équipe et les pratiques managériales ont un impact sur votre performance et celle du collectif.

L'objectif de cette rubrique est de vous donner la parole pour que vous puissiez apporter votre vision de ces 3 aspects.

Pour aller plus loin, cliquez ici

Ce qui marche :		
Ce qui reste à améliorer :		



ENTRETIEN D'APPRÉCIATION - ANNÉE À VENIR

(i) Dans la mesure du possible, pensez à mettre un objectif commun pour tout l'équipe Pour aller plus loin, <u>cliquez ici</u>

(Aucun objectif)	
Vision Salarié - Attendus particuliers pour l'année à venir	Vision Manager - Attendus particuliers pour l'année à venir



ENTRETIEN D'APPRECIATION - EVA - POSTURE PROFESSIONNELLE A DEVELOPPER POUR L'ANNEE A VENIR

Avez-vous eu un entretien de débrief EVA'?*	
Oui Non	
Pour les salariés éligibles à la démarche EVA, l'enjeu est d motivants et atteignables.	le pouvoir déterminer des objectifs adaptés à chacun, clairs,
performance est atteinte, à savoir la mise en œuvre de postu	pérationnelle mais également d'intégrer la manière dont cette res professionnelles adaptées. Pour cela, dans le cadre d'une de travail mentionné(s) dans le plan de développement des ent être repris.
(Aucun objectif)	
Vision Salarié - Axe(s) de travail EVA pour l'année à venir	Vision Manager - Axe(s) de travail EVA pour l'année à venir



ENTRETIEN D'APPRÉCIATION - RECONNAISSANCE / CONCLUSION

(i) La reconnaissance peut être de 2 natures :	
- Financière - Non financière	
Pour aller plus loin, <u>cliquez ici</u>	
Total dilot pido totili, <u>oriquoz tot</u>	
Vision Salarié - Reconnaissance / Conclusion :	Vision Manager - Reconnaissance / Conclusion :
Précisez, le cas échéant, si vous souhaitez en com	plément un entretien avec votre manager N+2
Prochains entretiens	
Envisagez-vous des évolutions particulières dans l	'année à venir. comme un départ à la retraite ?
Oui Non	
Date du dernier EP	
(Aucune ligne trouvée)	
Souhaitez-vous réaliser un Entretien Professionnel	cette année ?
Si le salarié n'a pas réalisé d'EP l'année dernière, il faut le MyHR.	e réaliser cette année grâce au formulaire EP disponible dans
NB : Si aucune date du dernier EP ne remonte, c'est que le sa	alarié n'était pas dans l'entreprise lors du dernier exercice.
Vous avez terminé de préparer votre EA et souhaite	z le notifier à votre manager